



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

DIRH

Division des
Ressources
Humaines

DIRH2 B/BC

Téléphone
03.80.44 86 43

Fax
03.80.44 86 41

51, rue Monge
BP 1516
21033 Dijon cedex

Dijon, le 23 février 2010

Le Recteur de l'Académie de Dijon

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les Chefs de service

Objet : Mouvement intra-académique des P.E.G.C.

Référence : Arrêté rectoral du 23 février 2010

Je vous prie de trouver ci-joint, l'arrêté rectoral relatif aux opérations du mouvement intra-académique 2010 des PEGC.

Les candidats formulent leur demande sur dossier papier à retirer auprès du service DIRH2 B Rectorat de DIJON (téléphone : 03 80 44 86 66 : télécopie : 03 80 44 86 41) du **15 MARS au 25 MARS 2010**.

Les dossiers de candidature, accompagnés de la fiche de renseignements et des pièces justificatives numérotées, seront adressés au Rectorat – DIRH2 B (bureau 101), pour le 29 mars 2010 au plus tard, sous votre couvert.

Vous voudrez bien porter la présente circulaire à la connaissance de tous les P.E.G.C. de votre établissement (y compris ceux en congé et ceux qui ne souhaitent pas participer au mouvement).

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de
L'Académie de Dijon
Signé : Pierre LUSSIANA

Pièces justificatives :

Rapprochement de conjoint :

- Attestation emploi du conjoint
- photocopie du livret de famille

autorité parentale unique :

- photocopie du livret de famille
- extrait du jugement de divorce

rapprochement du domicile :

- quittances d'électricité ou de loyer prouvant la date depuis laquelle vous résidez à cette adresse

agent, enfant ou ascendant handicapé :

- copie de la carte d'invalidité

Le Recteur de l'Académie de Dijon

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée :

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée :

VU le décret n°86-492 du 14 mars 1986 modifié notamment les articles 22 et 23 ;

VU le décret n°98-915 du 13 octobre 1998 ;

Rectorat

DIRH

Division des
Ressources
Humaines

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

Les dossiers de demandes d'affectation ou de mutation dans le cadre du mouvement intra-académique présentées par les professeurs d'Enseignement Général de Collège, au titre de la rentrée scolaire de septembre 2010, devront être demandés au Rectorat bureau DIRH2B (bureau 101, tél : 03 80 44 86 66 – télécopie 03 80 44 86 41) du 15 mars au 25 mars 2010 17 heures.

Ces dossiers seront déposés auprès du Chef d'établissement ou de service qui les vérifiera, et les transmettra au Rectorat le 29 mars 2010 au plus tard.

Article 2 :

Les dossiers constitués pour obtenir une bonification au titre du handicap devront parvenir au médecin conseiller technique du Recteur le 25 mars 2010 au plus tard.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de l'Académie de DIJON, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DIJON, le 23 février 2010

DIRH 2 B /BC

Téléphone
03.80.44 86 43
Fax
03.80.44 86 41

51, rue Monge
BP 1516
21033 Dijon cedex

BAREME DE MUTATION INTRA ACADEMIQUE - PEGC - 2010

ancienneté de services au 31/08/2009:	Cl. normale: 3 pts par échelon HCL: 3 pts par échelon + 21 CL Except. 3 pts par échelon + 33
ancienneté dans le poste au 31 août 2010:	3 pts par an
rapprochement de la résidence de l'enfant:	15 pts
enfant à charge (- 20 ans): au 1/09/09	3 pts
rapprochement de conjoint ou mutation simultanée:	30 pts
année(s) de séparation: 1 ^o année 2 ^o année 3 ^o année et plus	10 pts 15 pts 25 pts par an
réintégration	20 pts
affectation prioritaire (mesure de carte scolaire)	300 pts
travailleur handicapé ou bénéficiaire de l'obligation d'emploi-personnel dont le conjt ou un enft est handicapé	200 pts



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Division des Ressources Humaines
DIRH2 B

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE DES P.E.G.C. FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2010

- Nom :Prénom :

- Discipline :

- Situation familiale (mariage, concubinage avec enfant reconnu ou pacs) :

Conjoint : nom.....prénom.....

Profession :

Lieu d'exercice :depuis le :

- Nombre d'années de séparation :

- Nombre d'enfants de moins de 20 ans à charge :

- Motif de la demande :

Rapprochement de conjoint Autorité parentale unique

Rapprochement de concubin Convenances personnelles

Rapprochement de domicile

Date :

Signature :

Pièces à joindre au dossier :

- rapprochement de conjoint :

- attestation emploi du conjoint

- autorité parentale unique :

- extrait du jugement de divorce

- rapprochement du domicile :

- quittances d'électricité ou de loyer prouvant la date depuis laquelle vous résidez à cette adresse